

COMMUNE DE SAESSOLSHEIM
MAIRIE



Tél : 03 88 70 57 19

@/ : mairie.saesso@orange.fr

La lettre de reentrée Septembre 2017

Cette rentrée de septembre 2017 paraît bien plus calme que celle de la précédente année.

Les rythmes scolaires s'étaleront encore sur 5 jours faute de temps de réflexion et d'organisation. Notre groupe scolaire « Les Perdrix » accueille à nouveau 100 enfants pris en charge par quatre enseignants expérimentés. Jean-Luc Wenger en assure toujours la direction épaulé par Mr Mathia, Mmes Tourscher et Ludwig.

Une nouveauté pour l'accueil périscolaire organisé à l'espace communal par les services de la communauté de communes : le changement de prestataire devrait permettre une amélioration de la qualité du repas qui est servi quotidiennement à 60 enfants.

Les associations locales ont également repris leurs activités et vous proposent, tout au long de l'année, leurs services pour des actions ou activités caritatives - sportives - culturelles - ludiques et intergénérationnelles.

Les travaux de la route de Saverne sont bien derrière nous tout comme toutes les turpitudes que nous avons rencontrées. Ce chantier s'est soldé par une facture d'environ 520 000€ ttc sans compter les dépenses liées à la pose du réseau d'assainissement et à l'effacement du transformateur électrique pour lesquels nous avons pu bénéficier de la contribution financière du Sivom du Rohrbach (syndicat d'assainissement) et de l'Electricité de Strasbourg.

Les subventions, quoique notifiées, ont pu être sauvegardées in extrémis grâce à notre réactivité. Elle s représentent tout de même 45% du montant hors taxe de l'ensemble des travaux ce qui, par les temps qui courent, relève de l'exploit.

La fin du contrat de territoire que nous avons signé avec le conseil départemental et la baisse de la dotation de l'état n'auront de ce fait que peu impacté le plan de financement.

Un emprunt a toutefois été nécessaire après avoir renégocié une partie de la dette de la commune auprès d'une banque.

Seul revers au tableau : nous constatons toujours, dans la traversée du village et notamment de la route de Saverne, des excès de certains automobilistes malgré toute la signalisation mise en place. L'étude sur les feux rouges intelligents sera lancée prochainement par le conseil municipal. Les réseaux nécessaires sont d'ailleurs déjà en place. Ce sera le seul moyen pour pallier aux excès de vitesse sur cette route départementale.

Un autre chantier a pris le relais : c'est le déploiement des réseaux pour le très haut débit. Le prospectus que vous avez eu dans votre boîte aux lettres vous a indiqué toutes les modalités de mise en route du tout nouveau réseau qui est l'égal du déploiement du réseau téléphonique posé dans les années 70.

Le coût final de la pose des boîtiers est porté par la communauté de communes qui financera toute l'opération sur le territoire des 35 communes membres pour une somme avoisinant les 3.5 M d'euros. Tout le réseau villageois sera opérationnel dans quelques mois ; espérons que les tarifs des abonnements à souscrire seront à la portée de tous les foyers. Des réunions ou des informations publiques seront organisées en temps utiles.

La pose du réseau gaz a pris du retard, trop de retard. Avec insistance auprès de l'entreprise attributaire des travaux, les chemins d'exploitation ont pu être rendus dans leur état initial à l'association foncière, même s'il reste encore ça et là des réserves à lever.

A ce jour nous restons, de la part du nouvel exécutif issu des élections du printemps dans l'attente des décisions sur la politique générale en faveur des communes ou des territoires ruraux. La conférence nationale des territoires est notamment chargée de recréer un dialogue serein entre l'état et les collectivités qui appréhendent la suppression de la taxe d'habitation et son éventuelle compensation.

Du côté des nouveautés, les communes seront dorénavant en charge d'instruire les demandes de PACS mais à l'inverse elles ne renseignent plus les demandes de cartes d'identité. Ce sont des changements qui en attendent d'autres car, depuis quelque temps, les communes qui ont toujours la

compétence générale, seront sans doute amenées à se plier à une autre organisation. A ce jour nous n'excluons pas de devoir créer, avec des communes voisines, une commune nouvelle mais cela dépend bien entendu de la loi, du projet ou des projets à partager mais surtout du choix des élus.

Concernant les autres projets, nous avons pris des décisions pour améliorer l'état des chemins ruraux qui ceignent le village, malmenés pendant les travaux de la route de Saverne, par la pose d'une couche de bitume. Cette opération sera d'ailleurs reconduite l'année prochaine, bien évidemment selon les moyens financiers dont nous disposerons. Il reste à mettre en place une signalisation adaptée et à réaliser les travaux de la voirie provisoire de la rue des Noyers. Ces travaux sont prévus cet automne.

Concernant l'éclairage public, nous pouvons désormais dresser un premier bilan de l'extinction nocturne. L'économie sur cette année aura été d'environ 3200€. Ce gain sera réinjecté dans la très prochaine opération de mise en place des sources lumineuses à l'énergie LED. Une cinquantaine de lampadaires seront concernés et ce dès le mois d'octobre. Nous avons intégré dans cette initiative toutes les remarques des uns et des autres. La majorité des personnes souhaite tout de même le retour de l'éclairage public continu, ce qui sera réalisé progressivement.

Ces travaux devront être engagés avant la fin de cette année afin de bénéficier de la subvention accordée par le Pays de Saverne Plaine et Plateau (entité associative qui est chargée d'instruire les dossiers).

La rue de la Libération figure sur la liste des prochains chantiers. Mais auparavant il faudra remplacer le réseau d'eau potable –AEP- ce qui prendra encore deux ans. Ces travaux vont être inscrits au plan pluriannuel de la commission locale du syndicat d'eau de Hochfelden.

Les études ou aménagements éventuels des locaux municipaux ouverts au public se poursuivront dans le cadre de la mise en conformité de la "loi handicap" du 11 février 2005 et selon le calendrier défini par l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Le dernier marché du terroir a soldé l'animation estivale. Si ce dernier n'a pas été à la hauteur de nos espérances, nous pouvons tout de même tirer un bilan positif de ces manifestations lancées l'année dernière.

Le conseil municipal réfléchit d'ailleurs à organiser une manifestation d'ampleur pour l'année 2019, dont le thème reste à définir.

Enfin, la Communauté de communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau a choisi sa nouvelle identité. Elle a définitivement adopté l'appellation communauté de communes du Pays de Saverne qui regroupe désormais 35 communes pour environ 37 000 habitants .

Pour mémoire elle exerce pour le compte des communes des compétences obligatoires et optionnelles dont le développement économique, la petite enfance et l'accueil périscolaire, le gestion des déchets, le développement du tourisme et la gestion de son office, la gestion des zones d'activité, le très haut débit et la gestion des milieux aquatiques ainsi que la prévention des inondations.

Cette dernière est d'ailleurs imposée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation de la République) et sera financée par l'impôt dès l'année prochaine. Dans le même registre, la fusion de la communauté de communes de la région de Saverne et de la communauté de communes de Marmoutier-Sommerau nous a imposé un lissage des taux d'imposition ; ceux-ci seront lissés sur quatre années avec comme incidence une baisse des taux pour les communes de l'ancienne communauté de Communes de Marmoutier et une hausse dans les communes de la communauté de la région de Saverne. Ce dispositif est prévu par la loi mais risque de décourager la gestion vertueuse des impôts engagée auparavant.

L'information communale et la communication locale sont affichées en mairie mais aussi consultables sur le site internet de la commune et de plus en plus sur sa page Facebook.

Pas de changement du côté de la mairie, Sylvie Stamm et moi-même vous accueillons tous les lundis soirs de 16h00 à 20h00 ou sur rendez-vous.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Votre Maire
Dominique Muller